

Nom :	Âge :	(pour statistiques)
Adresse postale :		
Ville :	Code postal :	
Téléphone résidence :	Cellulaire :	
Numéro du site choisi :		
Veuillez cocher votre discipline : Peinture <input type="radio"/> Sculpture <input type="radio"/> Vitrail <input type="radio"/> Dessin <input type="radio"/> Photographie <input type="radio"/> Poterie <input type="radio"/> Macramé <input type="radio"/> Tricot <input type="radio"/> Couture <input type="radio"/> *Arts culinaires <input type="radio"/>		
*Pour les participants inscrits dans la discipline « Arts culinaires », l'exposant doit fournir une copie de son permis du MAPAQ (ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec) ou de la RACJQ (Régie des Alcools, Courses et Jeux du Québec).		
Courriel :		

En inscrivant votre courriel, vous consentez à recevoir des informations de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Documents à fournir par tous les artistes

- S'il s'agit d'une première inscription, nous faire parvenir un curriculum vitae des expériences artistiques : formation, expériences, maximum 2 pages.
- 2 photos imprimées d'œuvres récentes.
- Un chèque couvrant les frais d'inscription 15 \$ artistes résidents de Sainte-Julienne / 20 \$ artistes de l'extérieur.
- Le chèque doit être émis à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Julienne.
- Apporter vos documents ou les poster en inscrivant « Journée champêtre » sur l'enveloppe à :
Bibliothèque Gisèle-Paré, 2550, rue Eugène-Marsan, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

Date limite pour s'inscrire : 14 juillet 2023

Règlements de la journée

- Lors de la journée champêtre, les participants doivent demeurer sur place de 9 h à 16 h 30.
- Chaque participant doit apporter son matériel (abri ou parasol, table, chevalet, lunch, etc.).
- Le nombre d'œuvres permises n'est pas limité à condition de respecter l'espace alloué de 10' X 10'.
- Une affiche identifiera votre espace alloué.
- L'artiste voit à l'installation de ses œuvres.
- La Municipalité de Sainte-Julienne se dégage de toute responsabilité quant aux œuvres de l'artiste. Il en revient donc à l'exposant d'assumer la responsabilité de ses œuvres (assurance, vol, vandalisme, intempérie).

Je, soussignée, _____ reconnais avoir pris connaissance des règlements et modalités de la journée champêtre 2023 et accepte de m'y conformer. Je reconnais que mes œuvres sont mes créations.

Considérant ce qui précède, j'exonère la Municipalité de Sainte-Julienne de tout dommage, perte causée à mes œuvres et de toute responsabilité, poursuite, réclamation quelle qu'en soit la nature ou la provenance.

Signature : _____

Date : _____